

1, rue de la Jeunesse  
CH-2800 Delémontt +41 32 420 52 00  
f +41 32 420 52 01  
secr.des@jura.ch

Département de l'économie et de la santé – 1, rue de la Jeunesse, 2800 Delémont

Commission nationale de prévention de la torture (CNPT)  
À l'att. de Mme Martina Caroni  
Présidente  
Schwanengasse 2  
3003 Berne



Delémont, le 16 juin 2023

**Visite du 6 décembre 2022 de l'EMS Foyer St-Ursanne par la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT)**

Madame la Présidente,

Votre lettre du 15 mai 2023 relative à la visite du Foyer St-Ursanne par la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) m'est bien parvenue et a retenu toute mon attention.

Dans celle-ci, vous m'informez de l'analyse effectuée par la CNPT et vous m'invitez à me déterminer sur son contenu dans un délai de 60 jours dès sa réception.

**A. Remarques liminaires**

Tout d'abord, j'ai le plaisir de constater que la CNPT relève que le personnel de l'institution est adéquat, respectueux et aimable envers les résidents. De même, la délégation n'a constaté aucune maltraitance envers les résidents de l'institution.

Les recommandations formulées par la CNPT ont retenu toute mon attention et seront prises en considération par le Service de la santé publique dans une optique d'amélioration continue dans le cadre de la surveillance des établissements médico-sociaux (EMS) jurassiens.

Le Service de la santé publique s'est entretenu avec la direction de l'établissement et a été informé des mesures déjà prises liées aux recommandations B6, B9, C11, C12, D13, G29, G30 et G39 et les considère comme adéquates.

Vous trouverez, ci-dessous, les compléments d'information qu'il m'a semblé important de porter à votre connaissance.

## **E. Prévention de la violence :**

14. La CNPT recommande l'élaboration d'un concept de prévention et de gestion de la violence et une formation régulière de tous les collaboratrices et collaborateurs.

Depuis 2016, l'institution dispose d'une certification « PRP Bienveillance », avec des audits annuels et une certification renouvelée tous les 3 ans. Ainsi, l'ensemble des documents institutionnels, y compris le concept d'accompagnement des résidents, sont inspirés de ce concept de prise en charge. En outre, chaque collaborateur est sensibilisé à la protection contre les risques psycho-sociaux lors de son engagement et une fois par année (une directive interne découlant du Règlement du personnel régit cette procédure). A moyen terme, un concept sera élaboré afin de répondre à cette recommandation.

## **F. Prise en charge médico-soignante**

17. La CNPT recommande l'élaboration d'une procédure écrite sur l'hygiène bucco-dentaire qui tiendrait compte des recommandations pertinentes en la matière, notamment un contrôle dentaire régulier.

L'institution élaborera une procédure écrite sur l'hygiène bucco-dentaire qui va s'imprégner des recommandations de Curaviva. La difficulté réside toutefois dans la prise en charge financière des interventions par des professionnels.

24. Bien que la CNPT salue les mesures existantes, elle recommande l'élaboration d'un concept sur les soins palliatifs et la formation régulière sur le contenu de ce concept.

Le canton du Jura dispose d'une stratégie cantonale en soins palliatifs qui a été élaborée en collaboration avec les cantons de Neuchâtel et Berne (pour la partie francophone). Les institutions jurassiennes bénéficient des prestations proposées par une équipe mobile en soins palliatifs (EMSP BEJUNE).

L'institution dispose d'une infirmière spécialisée en soins palliatifs et peut s'appuyer sur une collaboration étroite avec l'équipe mobile en soins palliatifs. Des rencontres régulières ont lieu avec les IRSP (Infirmières Responsables en Soins Palliatifs des EMS du canton). De plus, l'institution travaille actuellement à l'élaboration d'un concept de soins palliatifs en utilisant le guide proposé depuis peu par l'Association de développement des soins palliatifs (ADSP BEJUNE).

25. La CNPT recommande l'élaboration d'un concept relatif à la prévention des chutes et une formation régulière du personnel sur le contenu de ce concept.

L'institution va formaliser les procédures existantes dans le cadre d'un concept. Au-delà de la sensibilisation du personnel au maintien de la mobilité des résidents, l'institution fait appel à des spécialistes (physiothérapeutes, association des malvoyants, etc.) dans le cadre du projet de rénovation. L'institution connaît également le projet Parachutes (prévention des chutes - bpa) et va s'en inspirer et utiliser les outils proposés dans une optique d'amélioration continue.

Par ailleurs, je tiens à relever que l'amélioration de la prise en charge des résidents et le respect des droits des patients dans les institutions pour personnes âgées du canton du Jura sont très importants à mes yeux.

Comme indiqué précédemment, le Service de la santé publique sera particulièrement attentif aux points énoncés dans votre lettre lors des contrôles de l'ensemble des EMS jurassiens ainsi que

lors des échanges avec Curaviva Jura en tant qu'association faitière des établissements jurassiens.

En réponse à votre demande, vous êtes autorisée à publier le présent courrier sur le site internet de la CNPT conjointement à votre lettre du 15 mai 2023.

Je vous remercie de votre attention et je vous présente, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

  
Jacques Gerber  
Ministre



Copies :

- Gouvernement jurassien, par la chancellerie d'Etat
- Foyer St-Ursanne, par son directeur, M. Christian Eicher